



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

8 décembre 2009

Le 8 décembre 2009 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 2 décembre 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de pouvoir : 3 (jusqu'à la délibération n° 2009-140)  
4 (à partir de la délibération n° 2009-141)

Mme Corine MEYER est nommée secrétaire de séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Commune de Briançon :** M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO (jusqu'à la délibération n° 159) - Mme Marie MARCHELLO (représentant M. Raymond CIRIO à partir de la délibération n° 160) – M. Yvon AIGUIER (représentant M. Alain NICOLOSO) – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2009-140) – M. Christian FERRUS (représentant M. Philippe SEZANNE).

**Commune de Cervières :** M. Marc FAURE-BRAC (à partir de la délibération n° 2009-138)

**Commune de La Grave :** M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

**Commune de La Salle les Alpes :** M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

**Commune de Monétier les Bains :** M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIEMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK)

**Commune de Montgenèvre :** M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n° 2009-140) – M. Marc FORNESI.

**Commune de Névache :** M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

**Commune de Puy St André :** M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX

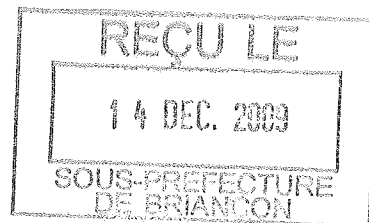
**Commune de Saint Chaffrey :** M. Henry RAOUX – Mme Catherine CHAUVIN (représentant M. Philippe STOCKLI) – M. Philippe MARIACHER.

**Commune de Val des Près :** M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

**Commune de Villar d'Arène :** M. Xavier CRET.

**Commune de Villard Saint Pancrace :** Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR :** M. Thierry DUCURTIL à M. Henry RAOUX  
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET  
M. Christian BREMOND à Brigitte BOREL  
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI (à partir de la délibération n° 2009-141)



Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

# DÉLIBÉRATION N° 2009-142 DU 8 DECEMBRE 2009

Rapporteur : Madame Laurence Fine

## OBJET : PETITE ENFANCE

### Avenant au Contrat Enfance Jeunesse

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, modifiés par Arrêté Préfectoral n°2004-121-12 en date du 30 avril et en particulier l'article 6C II 3 portant extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Briançonnais à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des structures d'accueil de la petite enfance, s'adressant aux enfants de moins de 6 ans,

Considérant que des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) ont été signés entre certaines communes de la CCB et la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes pour permettre le financement par la CAF des activités jeunesse réalisées par ces communes et sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Considérant que la Communauté de Communes a mis en place de nouvelles actions, à savoir

- Création d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de 39 places « La Guisane », à St Chaffrey,
- Création d'un Poste de Coordination Petite Enfance,

ce qui nécessite la signature d'un avenant par la Communauté de Communes et l'ensemble des communes non signataires d'un CEJ au CEJ signé au 01/01/2006 avec la commune de Villard St Pancrace.

Considérant qu'il s'agit selon la CNAF d'un contrat « d'objectifs et de financement qui contribue au développement et au maintien d'un accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus » et que celle-ci souhaite, dans un souci de cohérence territoriale, que l'ensemble des collectivités du territoire compétentes en matière d'enfance et de jeunesse signe cet avenant,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Sociales du 23 novembre 2009,

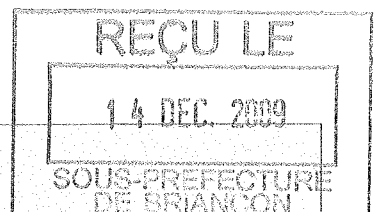
Vu l'avis favorable du Bureau du 24 novembre 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

#### DÉLIBÈRE

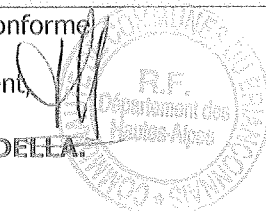
■ Autorise M. le Président ou son représentant à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes Alpes un avenant au Contrat Enfance Jeunesse du 01/01/2006, prenant effet le 01/01/2009 et jusqu'au 31/12/2009.



Pour copie conforme

Le Président

Alain FARDELLA



11 DEC. 2009

Date dépôt S.P. :

Date affichage :

15 DEC. 2009